

A low-angle, upward-looking photograph of several modern skyscrapers. The buildings feature glass facades and grid-like window patterns. The sky is overcast and grey. The text 'PPMS' is centered in the upper half of the image.

# PPMS

Plan Particulier de Mise en Sûreté  
Face aux risques majeurs

# Pourquoi mettre en place un PPMS ?

---

- Pour être en conformité avec le code de l'éducation: art. L312-13-1 qui rend obligatoire une information des élèves sur les risques majeurs dans le cadre de leur scolarité.
- Pour être en conformité avec la loi relative à l'organisation de la sécurité civile et à la prévention des risques majeurs du 22.07.1987.

Pour répondre aux directives données dans le BO HS n° 3 du 30.05.2002 concernant les situations de risques majeurs connus dans lesquelles les élèves des écoles peuvent se trouver au premier rang des victimes.

Ce plan constitue pour chaque école la meilleure réponse permettant de faire face à la gravité d'accident majeur en attendant l'arrivée des secours.

# PPMS

## POUR QUELS RISQUES ?

### NATURELS

Vents, tempêtes,  
Fortes précipitations, orages

Crues torrentielles

Inondations

Séismes

Mouvements de terrain

Neige, verglas

Avalanches

**TMD** : transport de marchandises dangereuses par route ou par voie ferrée

### BIOTOX

Risques conflictuels, terrorisme...

### TECHNOLOGIQUES

risques industriels :  
accidents avec risques  
d'explosion,  
de dissémination  
d'incendie

Sites SEVESO : 47 en  
Midi-Pyrénées

Rupture de barrage

Risque nucléaire

# Risques naturels



Publication à 6 h et à 16 h  
mais plus fréquente si  
vigilance orange ou alerte  
rouge



Une vigilance absolue s'impose :



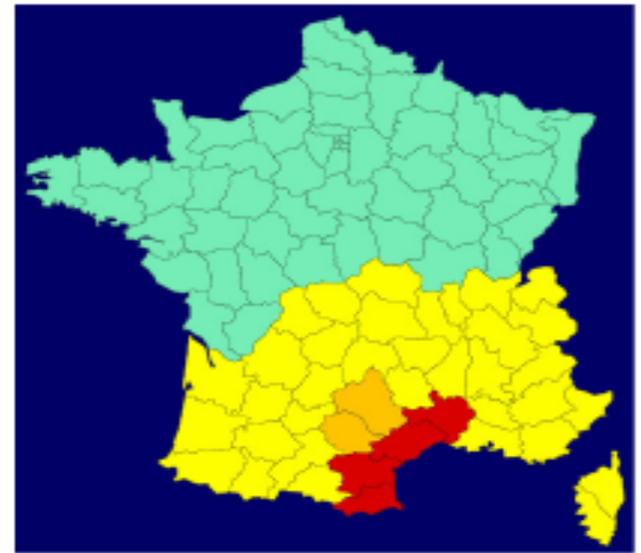
Soyez très vigilant :



Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles  
au risque météorologique :



Pas de vigilance particulière.



Le site à consulter



<http://www.meteo.com>

# POUR PREPARER LE PPMS

## La démarche

- 1) Initier la démarche auprès de la communauté scolaire et des acteurs de la sécurité
- 2) Constituer un groupe de personnes ressources
- 3) Fixer un calendrier
- 4) Connaître la vulnérabilité de l'établissement
- 5) Réaliser le PPMS
- 6) Organiser l'information de toute la communauté scolaire
- 7) Valider le PPMS par un 1er exercice de simulation
- 8) Présenter le PPMS en Conseil d'école, le soumettre au Conseil d'administration et le transmettre aux autorités
- 9) Intégrer le PPMS dans des activités éducatives et pédagogiques

# Les acteurs impliqués

- Le directeur d'école.
- Les enseignants
- La mairie
- L'ITEN
- ATSEM
- DDEN
- CLAE
- Parents
- ACMO de circonscription
- Les intervenants extérieurs
- Les services de secours

# Etablir un calendrier

- recherche de la documentation et analyse des risques
- élaboration du PPMS par le groupe de travail
- écriture du PPMS
- élaboration par le groupe de travail d'un plan de communication auprès de toute la communauté scolaire et d'un scénario pour l'exercice de simulation
- 1er exercice de simulation avec bilan et réajustement du PPMS
- présentation du PPMS au conseil d'école ou vote par le CA et envoi aux autorités

# Connaître la vulnérabilité de l'école

- les fluides (situation des vannes –gaz ...-), l'arrêt des ventilations, les interruptions générales du courant électrique)
- les zones à risques de l'établissement (ateliers, laboratoires, placards avec stockage important de produits dangereux – y compris d'entretien- à répertorier, ou circulation de fluides et chaudières susceptibles d'entraîner des sur-accidents)

Répertorier ces renseignements sur un plan de l'établissement.

- 
- la direction des vents dominants
  - les risques pouvant concerner l'établissement et la zone de recrutement des élèves : Risques Naturels (RN) et Risques Technologiques (RT)

## A consulter à la mairie et à la préfecture

Plusieurs documents réglementaires présentent les risques majeurs naturels et technologiques qu'encourent les citoyens, et les actions à mener pour s'en protéger.

Niveau  
Départemen-  
tal

**DDRM**  
Dossier Départemental des Risques Majeurs



Niveau  
communal

**PAC**  
Porter A Connaissance



**PCS**  
Plan Communal de Sauvegarde

## **A la mairie se renseigner sur le PLU**

(Plan Local d'Urbanisme)

## **et sur les éventuelles zones PPRN – PPRT**

(Plan de Prévention des Risques Naturels et Technologiques)

	Zonage RN – RT sur le PLU		
Risques Naturels	Rouge	Bleu	Blanc
Risques Technologiques	Zone 1	Zone 2	



Tous les établissements  
scolaires sont soumis :

- aux risques : Tempête - Vents  
violents - Fortes  
précipitations...
- au risque « Transport de  
Marchandises Dangereuses »

# L'alerte

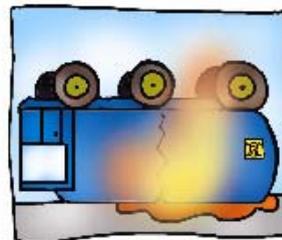
Déclenchement de l'alerte : quand ?



- Dès l'audition du Signal National d'Alerte (SNA)



- ou sur demande des autorités :  
appel téléphonique ou message vocal diffusé par véhicule sono,



- ou si l'établissement est le premier témoin d'un événement pouvant avoir une incidence majeure pour lui.

# L'alerte interne

Déclenchement de l'alerte : comment ?



**Par la mise en place d'un mode interne de diffusion :**

- **signal sonore** (sonnerie, sirène...),
- **voix humaine** (réseau de haut-parleurs, mégaphone...).

**Le signal enjoignant la mise à l'abri doit être distinct :**

- du **SNA**, du signal de rupture de barrage,
- du signal ordonnant l'évacuation, donc de l'alarme incendie,
- du signal rythmant ordinairement la journée scolaire.

# La mise en sûreté

La mise en sûreté peut être :



➤ une **mise à l'abri** dans un bâtiment en dur ("confinement") : nuage toxique, explosif ou radio-actif...



➤ une **évacuation immédiate** vers des « points de rassemblement externes » : incendie, alerte à la bombe, rupture de barrage...

une **évacuation secondaire** : séisme, inondation...

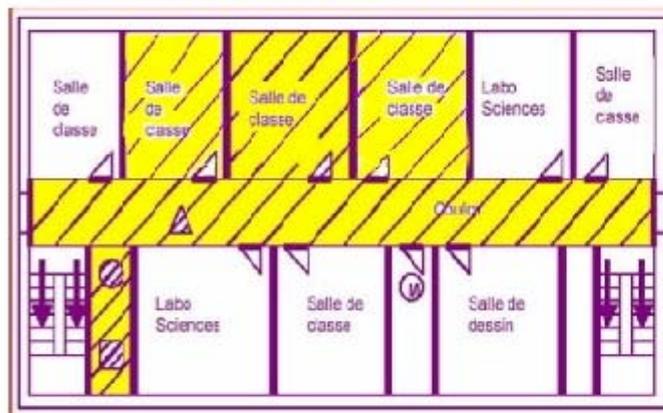
En fonction du risque, ces lieux peuvent être différents de ceux de regroupement incendie.

Ces mesures peuvent être décidées l'une après l'autre par les autorités.

Désigner un responsable par lieu de mise en sûreté.

# Les lieux

## Le choix des lieux



### Lieux de rassemblement externes :

- dépendent des dangers environnants.

### Lieux de mise à l'abri :

- la ou les salle(s) de classe,
- et / ou un ou des locaux de regroupement.

Plusieurs pièces confinées communicantes (couloirs, salles...) constituent une zone de mise à l'abri.

Ces lieux doivent demeurer accessibles à tout moment.

# Choisir le lieu

## Critères de choix des lieux de mise en sûreté

- **Facilité d'accès** (circuits d'évacuation et de confinement)
- **Localisation** (lieux en hauteur si inondation...)
- **Orientation par rapport aux risques** (vent dominant, risque d'explosion...)
- **Qualités du bâti** et sa "confinabilité"
- **Minimum d'ouvertures** vers l'extérieur et faible surface d'ouvrants
- **Un volume d'air suffisant** = 2 à 3 m<sup>3</sup> par personne confinée  
soit ≈ 1m<sup>2</sup> au sol
- **Points d'eau et sanitaires** accessibles si possible
- **Moyens de communication interne**

**Le local de mise à l'abri parfait n'existe pas !**

## Variations des lieux en fonction de l'horaire



- cours (élèves en classe),
- interclasses et récréations,
- repas,
- activités EPS,
- activités péri-éducatives,
- internat...

Dans tous les cas,

**les itinéraires d'accès doivent être bien précisés.**



## **Penser à l'aménagement des lieux de mise à l'abri, à la gestion du temps durant l'alerte**

- Un grand lieu rassemblant beaucoup de personnes est plus anxiogène que plusieurs lieux en rassemblant un petit nombre
- Éviter de laisser un adulte seul avec des élèves dans un bâtiment (il n'y a pas de « surhomme », il peut arriver à n'importe qui de « craquer » en situation de crise grave)
- Prévoir une petite pièce accessible pour isoler et assister un élève en difficulté et donc anxiogène
- Prévoir des activités calmes (économie d'O<sub>2</sub>, ralentir la montée de T°C, éviter atmosphère anxiogène) : continuer son cours, écouter la radio, jeux de cartes,
- Faire passer l'information sur le déroulement des événements (effet rassurant, atténuation du stress post-traumatique)
- Ne pas utiliser de produits à solvants type feutres ou colle en tube
- Savoir que les « besoins pressants » sont contaminants : être équipé pour !



## **Prendre en compte la présence éventuelle d'élèves ayant des problèmes particuliers**

-Elèves à handicap moteur, sensoriel, ou mental

-Elèves relevant d'un Projet d'Accueil Individualisé  
(Circulaire n° 99-181 du 10-11-1999 - B.O. n° 41 du 18 nov. 1999)

Penser à la prise éventuelle de médicaments  
(disponibilité sur leur lieu de mise à l'abri)

Attention à l'utilisation des ascenseurs (risque de  
blocage)

Nécessité d'un accompagnement (ne pas les laisser se  
déplacer seuls)

## Consignes à appliquer immédiatement

Tous  
(personnels  
& élèves)

- Rejoindre dans le calme le ou les lieux de mise à l'abri.
- Si confinement : assurer rapidement le calfeutrage du local de regroupement.
- Écouter la radio (informations officielles et consignes).

Personnes  
ressources

- Effectuer la ou les mission(s) prévue(s).

Autres  
personnels

- veiller au bon déroulement des regroupements  
(penser aux publics à besoins spécifiques),
- établir la liste des absents,
- assurer l'encadrement des élèves  
et gérer l'attente (occupations calmes),
- signaler les incidents.

## **En cas d'Accident nucléaire** (Consignes Préfecture du 82):

### **ESSAIS RÉGULIERS DE LA SIRÈNE D'ALERTE du centre nucléaire de Golfech (28/08/2002)**

- Écouter les messages d'alerte diffusés par les sirènes des communes ou les ensembles mobiles de diffusion de l'alerte
- Se mettre ensuite à l'écoute de la radio (France Inter, France Info, Sud-Radio, Radio-Nostalgie, Radio-Bulle, Chérie FM) : les consignes du Préfet sur la conduite à tenir y seront diffusées.

### **LES CONSIGNES SONT :**

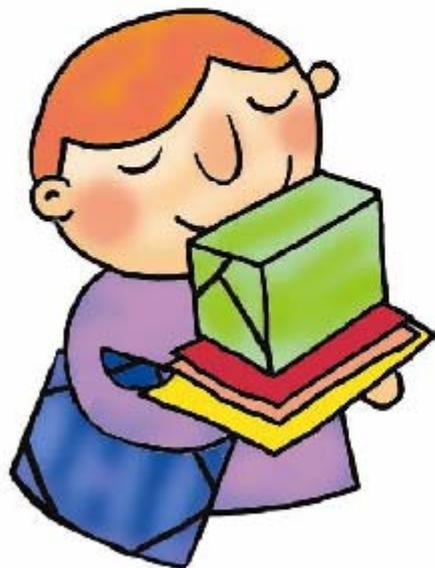
- **Soit se mettre à l'abri :**
- en ce cas, se tenir à l'écoute de la radio ou de la télévision ;
- laisser les animaux là où ils se trouvent ;
- ne cueillir dans le jardin ni fruits, ni légumes ;
- fermer portes et fenêtres ; rester à l'intérieur du domicile ou dans un lieu clos



• **Soit se préparer à l'évacuation** :

- en ce cas, suivre l'information ; rassembler dans un sac des vêtements et des chaussures de rechange ;
    - emporter papiers d'identité, carte de sécurité sociale, livrets médicaux, ordonnances et médicaments, bijoux et valeurs
  - couper eau, gaz et électricité ;
  - fermer à clé la maison et se présenter aux points de rassemblements indiqués par le maire où attendront des véhicules de transport en commun
- Dans l'un ou l'autre cas, sur ordre exprès du Préfet, absorber un comprimé (adulte), un demi comprimé (enfants de 3 à 12 ans) ou un quart de comprimé (enfants de 0 à 3 ans) d'iode stable qui a été distribué à titre préventif.

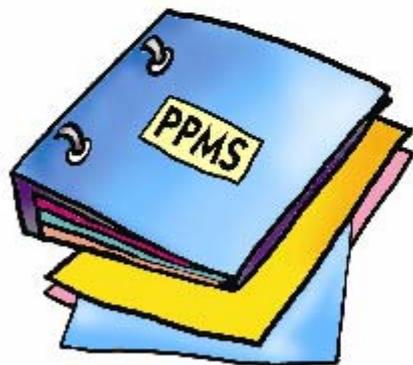
## Le Chef d'établissement doit disposer de :



- Liste des personnes ressources avec désignation des missions,
- Liste des élèves ayant une maladie chronique et/ou un PAI
- Liste des personnes ayant un handicap
- Plans de l'établissement correctement pré-renseignés,
- Liste des effectifs théoriques (élèves et personnels) pour repérer les absents et évaluer le nombre d'impliqués,
- Annuaire téléphonique de crise,
- Signalétique.
- Jeu de clés PPMS

Une MPU doit être placée **dans chaque lieu de mise en sûreté.**

① **Les documents de la mallette**



- **Tableau des effectifs** (élèves, adultes)
- **Fiches des absents et blessés**  
(annexe 8 du BO spécial PPMS)
- **Copie de la fiche de mission** des personnels et des liaisons internes
- **Plan indiquant les lieux de mise en sûreté** (internes et/ou externes)
- **Fiche individuelle d'observation** (annexe 9 du BO spécial PPMS) en plusieurs exemplaires.
- **Fiche des conduites à tenir** en première urgence (annexe 10 du BO spécial PPMS)

## ② Le matériel de la mallette

- **Ruban adhésif** large (plusieurs petits rouleaux plutôt qu'un seul grand) et ciseaux,
- **Radio** avec piles de rechange et inscription des **fréquences** de France-Inter et des radios locales conventionnées par le préfet.

INDISPENSABLE

et aussi



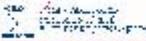
- **Brassards** (identification des personnes ressources),
- Linges, chiffons, essuie-tout,
- **Lampe de poche** avec piles,
- Gobelets,
- **Eau** ( si pas accès point d'eau),
- Seau ou **sacs plastiques** (si pas accès WC),
- Serviettes ou tampons hygiéniques
- Jeux de cartes, dés, papier, crayons...

➤ **Une trousse de premiers secours** (cf. BO spécial n° 1 du 6/01/2000)

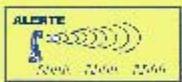
# L'information des parents

Une information claire sur :

- les RM auxquels l'établissement peut être confronté,
- l'existence du PPMS,
- les conduites à tenir (Annexe 2 du BO spécial PPMS).

II 

**Alerte :**  
L'ÉTABLISSEMENT EST CONCERNÉ. LE PRÉFET PRÉCISE DE QU'IL S'AGIT DE :

En cas d'alerte 

Malgré cela, sans les besoins stricts, vous devez vous éloigner de :

Écoutez la radio.  
Respectez sa consigne de sécurité. 

FREQUENCE France Inter : ..... MHz  
FREQUENCE radio locale coordonnée par le préfet : ..... MHz  
Autres fréquences :

Malgré cela, sans les besoins stricts, vous devez vous éloigner de :

Écoutez la radio.  
Respectez sa consigne de sécurité. 

Ne téléphonez pas. N'écoutez pas les messages.  
Laissez les lieux pour que les secours puissent intervenir. 

Recevez avec précision les informations relatives aux consignes de sécurité et ne manquez pas de signaler toute anomalie ou danger. Contactez le 1120 ou le 112000 en cas de besoin. \*

- Les signaux d'alerte
- Écouter la radio,
- Ne pas venir chercher les enfants à l'école,
- Eviter de téléphoner.
- Respecter les consignes

**Fiche à compléter (fréquences radios...), à dupliquer et à remettre aux parents**

\* Autorités = Préfet, Maire, Chef d'établissement, Directeur d'école

# POUR PREPARER LE PPMS

## 7) Valider le PPMS par un exercice de simulation

- faire un premier exercice simple, puis un exercice annuel
- établir un **scénario** réaliste permettant de vérifier que:
  - tout le monde peut se mettre rapidement à l'abri (alerte connue et audible par tous, circuits et lieux de mise à l'abri pertinents)
  - toutes les fonctions, les missions sont assurées avec efficacité, les consignes sont connues et appliquées
- possibilité d'enchaîner l'exercice de simulation PPMS avec un exercice d'évacuation incendie
- **informer** toute la communauté éducative ( y compris élèves et parents) du jour de l'exercice de simulation
- préparer les personnels (consignes à respecter lors de l'exercice, temps de mise à l'abri **utilisé pour une sensibilisation des élèves aux RM et au PPMS**)
- prévoir des **observateurs internes et externes** (représentant de la mairie, des services de secours, médecin de prévention, parents, élèves) : un par fonction, un par bâtiment, ...
- **après** l'exercice faire une **évaluation et ajuster le PPMS**

# Communiquer le PPMS



- **au maire** de la commune (1er et 2nd degré),

- **à l'inspecteur d'académie** DSDEN,

- **au recteur de l'académie,**

- **à la collectivité locale de rattachement.**

L' I.A. met **à disposition du préfet** les PPMS élaborés.

# Les éléments du PPMS

- **IDENTIFICATION :**

- **Nom de l'école :** -----

- Nom du Directeur : -----

- Nombre d'agents ( enseignants et tout autre personnel) : -----

- Nombre d'élèves : -----

- Dont maternelle : -----

- Dont élémentaire : -----

- N° de téléphone : -----

- N° de Fax : -----

- Mél : -----

- **Mairie de :** -----

- Nom du responsable sécurité : -----

- N° de téléphone : -----

- N° de Fax : -----

- Mél : -----

- 
- A large black left bracket and a large yellow right bracket are positioned at the top of the slide. A horizontal line with a yellow-to-white gradient runs across the width of the slide, positioned below the brackets.
- Liste nominative et coordonnées des personnes (1) qui constituent le groupe ressource sécurité :

# Identification des risques

Risques technologiques

Liés à l'industrie : -----

Liés au transport : TMD transport de matières dangereuses

Autres : -----

Risques naturels : Tempête - orage

Autre :-----

-----

# Alerte

- **POSTE 1 : ALERTE.**
- Signal National : 3 séquences d'une minute espacées de 5 secondes.
- **Signal école :**
- Caractéristique sonore pour l'évacuation : -----
- Lieu et moyen choisis pour déclencher l'alerte : -----
- -----
- Nom de la personne responsable du déclenchement (4) : -----
- -----
- Caractéristique sonore pour la mise à l'abri :-----
- Lieu et moyen choisis pour déclencher l'alerte : -----
- -----
- Nom de la personne responsable du déclenchement (4) : -----
- -----



- 
- A large black left bracket and a large yellow right bracket are positioned at the top of the slide, with a thin yellow horizontal line extending between them across the width of the page.
- Elaborer un plan sur lequel figurent les lieux d'évacuation et de mise à l'abri ainsi que les circulations, et les zones prévues pour l'isolement en cas de panique et besoins naturels. Ne pas oublier de noter sur le plan les lieux de coupure des fluides.
  - Afficher ce plan à côté du plan incendie.



Lieux de coupure de fluides : -----

Nom de la personne responsable : -----

Nom de la personne chargée de faire le tour de l'école  
pour vérifier si les agents et les élèves sont aux postes prévus  
(cette personne peut être la même que celle prévue  
pour la coupure des fluides) :-----

# [ Liaison ]

- Nom de la personne chargée de la liaison avec les autorités (IEN, Mairie, Secours...) :  
-----  
-----
- Lieu(x) du ou des téléphone(s) avec numéros affichés : -----  
-----
- -----  
-----
- Nom de la personne qui renseigne les annexes : ---  
-----
- Lieu où se trouvent les annexes : -----  
-----

# Encadrement

- Nom de la personne responsable et définition de sa tâche
- Malle d'urgence -----  
-----
- Lieu où se trouve la malle d'urgence : -----  
-----
- Nom de la personne responsable et définition de sa tâche :
- Titulaire de l'AFPS-----  
-----

# Communication

- PPMS présenté en Conseil d'école le : -----  
-----
- PPMS transmis à l'IEN le : -----  
-----
- PPMS transmis au Maire le : -----  
-----
- PPMS transmis à l'IA le : -----  
-----
- Exercice de simulation prévu le : -----  
-----
- Exercice de simulation effectué le : -----  
-----
- Remarques : -----  
-----

# [ Annexe 8 ]

Nom Prénom Élèves et <b>adultes</b>	Classe <b>PAI</b>	présent	Absent avant l'incident	blessé	disparu	victime
Total						

# Annexe 6

Services	Contacts	N° de tel.
Education Nationale IA IEN ACMO		
Préfecture Sécurité civile		05.63.22.82.00
Mairie Service éducation		
Secours Pompiers Samu		18 15 / 112

# [ Radios ]

---

- France Inter FM 89.4 ou 87.9
- France info FM 105.7
- Chérie FM FM 148.41
- Sud Radio FM 102.3
- Radio Nostalgie FM 97.7
- Radio Bulle |FM 93.6

# Evaluation de l'exercice

- **Affichage obligatoire**
- **Signal d'alerte**
- **Temps pour couper les fluides**
- **Temps de mise à l'abri**
- **Temps de vérification des effectifs**
- **Autorités informées / présentes**
- **Temps d'information**
- **Disponibilité de la mallette d'urgence**
- **Circulation des informations**
- **Disponibilité des documents**
- **Validité des postes**
- **Respect des consigne**
- **Levée de mise à l'abri**
- **Durée de l'exercice**
- **Problèmes rencontrés**

## Annexe 2

INFORMATION DES FAMILLES : LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

### En cas d'alerte



N'allez pas vers les lieux du sinistre. Vous iriez au devant du danger.

Ecoutez la radio.  
Respectez les consignes des autorités.



FREQUENCE France Inter : .....Mhz  
(à compléter)

FREQUENCE radio locale conventionnée par le préfet :  
.....Mhz  
(à compléter)

N'allez pas chercher votre enfant à l'école  
pour ne pas l'exposer ni vous exposer.  
Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu  
dans son école ou son établissement.



Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux.  
Laissez les libres pour que les secours  
puissent s'organiser.



Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives  
n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par  
exemple, grâce à des téléphones mobiles).